

puis vingt sessions que j'occupe un siège ici. Un rapport a été déposé, hier, par le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Sutherland) relativement à une enquête sur les moyens actuels en ce qui regarde le travail des anciens combattants. Après avoir fait allusion à une accusation qui a été portée, à savoir qu'un nombre insuffisant d'anciens soldats sont employés par la commission du port de Montréal, je relève le passage suivant à la page 10 du rapport:

Des plaintes semblables ont été formulées relativement au petit nombre d'anciens combattants employés à des travaux ne relevant pas de la Commission du service civil, sur les canaux, surtout dans les environs de Montréal. Le ministère des Chemins de fer et des Canaux devrait s'enquérir aussi du bien fondé de ces plaintes.

Cette plainte est absolument imméritée. J'ai demandé à l'ingénieur en chef du département, qui, je le ferai observer en passant, est lui-même un ancien soldat, de me fournir un état du nombre des anciens soldats qui sont au service du département, sur les canaux. Il m'a fourni les chiffres suivants en ce qui regarde les canaux de Lachine et de Welland lesquels, constituent environ 60 p. 100 de tous les canaux du Canada. Sur un nombre total de 439 employés au canal de Lachine, 184 ou 42 p. 100 sont d'anciens soldats. Sur un total de 510 employés sur le canal Welland, 330 ou 65 p. 100 sont des vétérans. Sur un total de 949 employés sur les deux canaux en question, 514 ou 54 p. 100 sont d'anciens combattants. Je rétablis les faits vu qu'il est extrêmement injuste à mon avis qu'un comité ou une commission n'entende qu'un seul côté au cours d'une enquête et fasse rapport ensuite sans avoir invité l'autre côté à fournir des explications. Cette commission n'a pas agi ainsi et elle a fait un rapport condamnant le département par voie de déductions. J'espère que cette rectification recevra la même somme de publicité que le passage incriminé dans le rapport en question et j'ose espérer que nous avons lieu de compter un peu plus sur le reste du rapport que sur ce passage particulier.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Le ministre fait-il allusion au rapport Hyndman qui a été déposé sur le bureau hier?

L'hon. M. MANION: Oui.

PASSAGES A NIVEAU

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer et Canaux): Il y a quelque temps l'honorable député de Middlesex-Ouest (M. Elliott) a posé une question au sujet de passages à niveau qui avaient été supprimés sous le régime des lois concernant les ouvrages

publics. La Commission des chemins de fer m'informe que, des passages protégés depuis la création de la caisse, 30 p. 100 étaient des passages ruraux et 70 p. 100 des passages urbains. Je n'ai pu obtenir le renseignement quant aux deux dernières années.

L'hon. J. C. ELLIOTT (Middlesex-Ouest): Le ministre pourrait-il dire quand nous pourrions compter obtenir ces renseignements au sujet des passages améliorés au cours des deux dernières années?

L'hon. M. MANION: La Commission des chemins de fer s'occupe de la chose et ces renseignements me seront communiqués aussitôt que possible.

LOI DES BILLETS DU DOMINION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. THOMAS REID (New-Westminster): J'aimerais à demander au premier ministre (M. Bennett) si l'on a fixé une date pour le rappel de la loi des billets du Dominion?

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): L'honorable député sait qu'il devrait donner avis d'une question de ce genre, car il saute aux yeux que je ne saurais me rappeler de toutes ces choses-là. La question relève du ministère des Finances et je me renseignerai; dans l'intervalle, je considère cette question comme avis.

LA COMMISSION HYNDMAN

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. IAN MACKENZIE (Vancouver-Centre): Hier, j'ai demandé un renseignement au ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Sutherland) concernant le rapport de la commission Hyndman qui a été déposé sur le bureau de la Chambre hier après-midi. A ce moment-là, le ministre a dit qu'il nous ferait probablement savoir aujourd'hui ce que le Gouvernement se proposait de faire à la suite de ce rapport.

L'hon. D. M. SUTHERLAND (ministre des Pensions et de la Santé nationale): Il s'agit ici d'une question à laquelle il faudra réfléchir sérieusement. Il n'a pas encore été donné aux membres du Gouvernement d'examiner ce rapport à fond et ils ne pourront le faire avant son impression. Jusqu'ici, nous n'en avons qu'un nombre fort restreint d'exemplaires.

CHEMINS DE FER NATIONAUX CANADIENS

EMBRANCHEMENT ENTRE ST-WALBURG ET LOON LAKE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. CAMERON R. McINTOSH (Battleford-Nord): Je désire poser une question au